



## Licenciement pour faute grave

Par **kyrsten60**, le **07/03/2009** à **09:02**

bonjour ,

Je me suis fais licenciée pour faute grave , en date du 20.02.2009 , je recois un recommandé en me precisant que je suis licenciée pour faute grave et que je recevrai après retour de l'accusé de réception , mon solde de tout compte , certificat de travail et attestation ASSEDIC . A ce jour , je n'ai toujours rien reçu . Quelles demarches je peux effectuer .

Par **Visiteur**, le **07/03/2009** à **09:11**

bonjour,

est ce vraiment spécifié que vous recevrez ??? car en principe on doit aller chercher son solde de toute compte..

Par **kyrsten60**, le **07/03/2009** à **09:15**

voilà ce qu'ils m'ont ecris :

Nous vous rappelons que la faute grave est privative d'indemnité de licenciement .

Votre solde de tout compte , certificat de travail et attestation ASSEDIC vous seront adressés dès retour de notre accusé réception .

Par **Visiteur**, le **07/03/2009** à **09:44**

ok

donc lettre recommandée + ar les mettant en demeure de vous envoyer vos papiers sous 8 jours.

en spécifiant que si vous n'avez rien reçu le ????? vous ne manquerez pas de faire un référé aux prud'hommes....

(vu qu'ils ont mentionné sur votre lettre qu'ils vous enverraient les papiers, ça doit les calmer)

Par **kyrsten60**, le **07/03/2009** à **09:53**

je ne sais pas si vous serez en mesure de me repondre .

Je souhaiterai savoir , j'ai signé un CDI de 20h en octobre 2007 , j'ai eu une mise à pied conservatoire le 24.01.2009 , durant mon contrat , j'ai eu des avenants de 34h comment je peux calculer mon solde de tout compte .

Par **kyrsten60**, le **09/03/2009** à **07:14**

bonjour ,

je vous remercie pour vos renseignements , je vais engager des demarches aux prud'hommes .

merci beaucoup

Par **Visiteur**, le **09/03/2009** à **08:23**

bonjour,

en cas de licenciement pour faute pas d'indemnité de licenciement ni de préavis...

la mise à pied n'est pas rémunérée....

il vous reste seulement l'indemnité de congés payés... (les congés non pris et les congés acquis jusqu'à ce jour)

c'est pas un peu tôt pour les prud'hommes ?? avez vous envoyé votre lettre ???

Par **kyrsten60**, le **09/03/2009** à **09:05**

oui , j'ai envoyer un recommander avec acussé de reception .

Par **Visiteur**, le **09/03/2009** à **09:10**

ok... revenez nous donner des nouvelles !  
a bientôt

Par **kyrsten60**, le **09/03/2009** à **09:18**

je n'y manquerai pas merci